

Preuves électroniques d'une relation thérapeutique et d'une relation de soins

Le 13 novembre 2018, le Comité de gestion de la plateforme eHealth a approuvé la note intitulée "Note relative aux preuves électroniques d'une relation thérapeutique et d'une relation de soins"

<https://www.ehealth.fgov.be/ehealthplatform/fr/reglements>

Selon la réglementation approuvée, l'accès eHealth s'élargit désormais par les concepts relation de soins et prestataire de soins non-AR78.

Hospisoc va participer aux groupes de travail organisés par le SPF en collaboration avec le service eHealth.

A priori, ce nouveau règlement suit nos recommandations quant à l'ouverture des accès eHealth aux travailleurs sociaux hospitaliers mais nous souhaitons impliquer et accompagner les travailleurs sociaux dans une réflexion vis-à-vis des outils de l'e-santé.

Nos actions viseront à examiner les conséquences concrètes pour les travailleurs sociaux des hôpitaux et travailleurs sociaux des secteurs de la santé. Nous prévoyons de mettre en place une concertation et des formations afin d'aborder des notions comme le cadre déontologique, le développement des outils et l'articulation au niveau local (RSW, réseau de santé bruxellois,)